

Portant validation du devis société REFLEX FORMATION pour une prestation de SSIAP concernant le passage de la flamme olympique

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis société REFLEX FORMATION pour une prestation SSIAP concernant passage de la flamme olympique

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société REFLEX FORMATION pour une prestation SSIAP concernant le passage de la flamme olympique d'un montant de 2 580 € HT.

signé électroniquement le 15/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

